

Caroline Muller
Anthony Favier

“Genre et autorités religieuses, France, XIXe-XXe siècles”

Au sein des sociétés européennes, les religions ont un rôle historique important dans la fabrique des identités de genre. C'est pourquoi il est intéressant d'étudier la façon dont elles répondent à la démocratisation et la sécularisation qui surgissent à partir des révolutions libérales. Si les autorités catholiques ont pu conforter au 19^{ème} siècle des rapports de genre traditionnels, les modèles proposés peuvent être en tension avec leurs homologues laïcs, comme, par exemple, dans la masculinité sacerdotale. Le catholicisme constitue également un espace paradoxal et relatif de subversion, en offrant notamment aux femmes un lieu de réalisation et d'accès à l'autonomie alors qu'on les maintient à l'écart de l'espace civique. Le 20^{ème} siècle est plutôt marqué par un repli des normes de genre religieuse et, conséquemment, un certain durcissement sur les positions traditionnelles, ce qui conditionne, dans le très contemporain notamment, l'évolution des rapports au politique comme en 2013 autour des débats autour du mariage pour tous.

La Révolution française a été un temps de questionnement brutal de l'autorité religieuse, c'est-à-dire du pouvoir et du rayonnement des clergés sur la société. Le catholicisme du XIXe siècle en porte durablement les traces. Le poids de l'autorité de l'Église dépend désormais étroitement de l'attitude des différents régimes, entre proximité au pouvoir (Restauration, règne de Charles X) et hostilité déclarée (la République anti-cléricale). Désireuses de reconquérir une influence dans la société française, les autorités catholiques se positionnent sur le terrain du spirituel, du social et de l'intime. Dans ce contexte, le projet de reconquête des âmes s'appuie sur des groupes de genre.

En effet, l'écart de pratiques (assistance à la messe, confession) ne cesse de se creuser entre les hommes et les femmes (LANGLOIS, 2005). Les femmes sont dès lors considérées comme les agents privilégiés de la conversion des hommes et des enfants par le biais de leur influence dans la famille, comme mères et épouses (FORD, 2005). Le clergé développe alors des formes de spiritualité jugées plus adaptées à un public féminin (FOUILLOUX, 1995) et s'appuie sur des associations de femmes pour consolider sa place dans les champs du social et du spirituel. C'est le grand siècle des congrégations féminines soignantes et enseignantes ; mais aussi des associations de femmes catholiques qui défendent une maternité sociale et spirituelle, par le soin de l'enfant et/ou du plus démuné.

Ainsi, sur le terrain de la mission, de l'éducation et du soin, l'autorité religieuse est au fil du siècle de plus en plus incarnée par des femmes. Cette configuration les conduit à occuper des places inédites : entrer en religion peut permettre de se soustraire à l'autorité du père puis du mari, d'exercer des responsabilités et de construire de véritables “carrières” professionnelles. Cela produit des formes de négociations, d'appropriations, voire de contestation des pouvoirs masculins à l'oeuvre dans l'institution de l'Église catholique. Par exemple, de nombreuses congrégations cherchent à gagner des formes d'autonomie spirituelle vis-à-vis des aumôniers et congrégations masculines (MOSTACCIO, 2015). Ce mouvement général d'investissement de l'Église dans la vie sociale s'accompagne de l'élaboration d'une masculinité sacerdotale nouvelle, parfois à rebours des modèles de masculinité dominants. Du côté des laïcs, les autorités religieuses promeuvent un système de genre attribuant aux

hommes et aux femmes des rôles et des places différents, d'après une conception essentialiste de leurs natures. Aux femmes la maternité, l'éducation et le soin de la famille ; aux hommes les affaires publiques et économiques. Cela ne signifie pas que les modèles de féminité et masculinité soient rigides. Les prêches, sermons, par la littérature montrent que la masculinité catholique doit intégrer des qualités considérées ailleurs comme "féminines" : l'investissement dans le foyer ou l'aptitude à la sensibilité (HARRISON, 2014 ; VAN OSSELAER & PASTURE, 2014). Au total, réfléchir au lien entre genre et autorités catholiques au XIXe siècle en France revient à s'interroger sur le rôle tout à la fois émancipateur et conservateur des structures religieuses à l'égard des rôles de genre (WOODHEAD, 2012)

Au 20^{ème} siècle, les autorités religieuses font face à la sécularisation de la société française. Sur un plan politique, la loi de 1905 marque en effet une nouvelle séquence dans les rapports entre le catholicisme, la société française et l'État. Il est toutefois délicat de proposer une caractérisation générale de la façon dont les autorités catholiques répondent à la configuration sociale et politique nouvelle en matière de genre.

La théorie de la "re-masculinisation" des pratiques et des formes de piété après un 19^{ème} siècle féminisé est encore très discutée dans l'historiographie (ROUSSEAU 2014). Si masculinisation il y a, on l'associe au retour de la figure de Jésus, qui éclipserait dans la piété Marie, à partir des années 1930, ainsi qu'à la mise en place d'un "christianisme de choc" selon l'expression d'un ouvrage très médiatisé dans le catholicisme français. Plus généralement, les autorités religieuses "masculinisent" les pratiques en favorisant l'essor d'une pastorale ouvrière qui, avec ses prêtres en bleu de travail et ses mouvements de jeunesse, puise dans un imaginaire plus viriliste en accord avec les valeurs dominantes de l'époque. Les autorités religieuses catholiques, par peur de perdre les hommes pratiquants et freiner le dimorphisme religieux, auraient été ainsi à l'origine de ce que la littérature de piété ou scientifique anglo-saxonne dénomme parfois la "chrétienté musculaire" (*muscular christianity*). Ce déplacement culturel est toutefois à contrebalancer par les espaces d'autonomie (scoutisme, Action catholique spécialisée) qu'offrent toujours le catholicisme aux femmes et dans lesquels on les invite à acquérir des qualités de leadership et d'autonomie.

On peut toutefois mettre en avant d'un conflit grandissant entre intelligences catholique et séculière pour comprendre la différence des sexes et les sexualités. Les autorités durcissent leur position au fur et à mesure que des secteurs sociaux Des moments et des lieux sociaux particuliers exprimeraient ces crises de laïcisation ou de sécularisation, en reflétant les tensions propres entre les autorités religieuses et les pratiques ou les conceptions nouvelles de genre.

Dans l'entre-deux-guerres, l'opposition de deux France passe autour de la question de la mixité scolaire. À la "co-éducation" proposée par les laïques, à partir des idées pédagogiques venant de pays anglo-saxons marqués par le protestantisme, le catholicisme propose son éducation séparée des sexes par des congrégations de soeurs ou de frères dotés d'un charisme propre. Il faudra attendre l'après-guerre pour que le catholicisme se rallie, sans grand enthousiasme, à la mixité scolaire, laissant les mouvements de jeunesse (JOC, JAC, JEC, JIC, etc.) et les scoutismes gérer selon leurs choix propres cette évolution sur plusieurs décennies.

Après-guerre, les questions liées à la santé sexuelle et à la libéralisation des comportements multiplient les contentieux. En France : la loi Neuwirth sur la contraception chimique (1967), la loi Weil sur l'IVG (1975) et, à partir de 1993, les problèmes liés à l'aide médicale à la procréation tels qu'ils se débattent dans les révisions des lois de bioéthique. Les polémiques autour des études de genre et le mariage pour tous dans les années 2010 ont apporté, en tout cas, l'existence d'un hiatus

profond entre le Magistère catholique et le corpus législatif français marqué par les évolutions sociales conséquentes au tournant subjectif des années 1960 et à la poursuite de la sécularisation. Malgré le concile Vatican 2 (1962-1965) et l'aggiornamento qu'il promet, les autorités religieuses n'abandonnent pas, en effet, leur prétention à normer les comportements sexués et genrés au nom de la tradition théologique et philosophique du "droit naturel" théorisé dans le thomisme. Bien au contraire, on semble même assister, depuis les années 1980, à une reconfiguration identitaire du catholicisme. Elle passe de plus en plus par la défense portée autant par l'institution que par des mouvements de laïcs engagés d'une "anthropologie" selon l'expression de Jean-Paul II qui se diffuse sous son pontificat. Cette dernière peut même requestionner les limites de la laïcité telle qu'elle s'était construite depuis 1905 comme, par exemple, au moment de la loi du mariage pour tous en 2013. L'attachement au modèle conjugal et familial hétérosexuel y est alors vu comme un modèle assez bon pour s'appliquer à toute la société et même aux non croyants. La loi, même votée et acceptée par le Conseil constitutionnel, a même pu être jugée légale mais illégitime (BÉRAUD & PORTIER 2015). Chaque question litigieuse mériterait toutefois un travail en soi. Le chercheur se doit ainsi d'être sensible aux façons dont les croyants eux-mêmes aménagent les normes de leurs groupes religieux d'appartenance et les subvertissent. Les acteurs religieux s'approprient également les catégories exogènes pour leur donner une signification nouvelle (le "féminisme" catholique des discours du pape Paul VI par exemple). Les autorités religieuses négocient de surcroît des tournants selon des stratégies institutionnelles qui deviennent elles aussi objets d'histoire (CUCHET 2015). Car, sur le temps long, il importe de nuancer une vision qui oppose trop théoriquement modernité séculière et intransigeantisme catholique. De nombreuses questions polémiques trouvent leur résolution selon des stratégies complexes de mise en sourdine ou de déplacement des attendus de genre au nom d'une pastorale à l'écoute des évolutions du monde. En ce sens, le pontificat du pape François (depuis 2013) est un bon révélateur des marges de manoeuvres pastorales que souhaite se donner l'institution, même s'il révèle également les divisions internes du groupe confessionnel.

Anthony Favier
Caroline Muller

Bibliographie :

ART, J. et BUERMAN, T., « Anticléricalisme et genre au XIXe siècle. Le prêtre catholique, principal défi à l'image hégémonique de l'homme », *Sextant, Revue du groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes et le genre*, 2009, pp. 323-337.

BÉRAUD Céline et PORTIER, Philippe, *Métamorphoses catholiques*, Paris : éditions de la Maison des Sciences de l'homme, 2015.

CUCHET, Guillaume, "Thèse doctrinale et hypothèse pastorale. Essai sur la dialectique historique du catholicisme à l'époque contemporaine", *Recherches de science religieuse*, 103, 4, 2015.

FORD, Caroline, *Divided houses: religion and gender in modern France*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 2005.

FOUILLOUX, Étienne, « Femmes et catholicisme dans la France contemporaine », *Clio. Histoire, Femmes et Société*, vol. 2, 1995.

HARRISON, Carol E., *Romantic Catholics: France's postrevolutionary generation in search of a modern faith*, Cornell University Press, 2014.

LANGLOIS, Claude, « “Toujours plus pratiquantes”. La permanence du dimorphisme sexuel dans le catholicisme français contemporain », *Clio*, n° 2, janvier 2005.

MOSTACCIO, Silvia, *et al.*, *Échelles de pouvoir, rapports de genre*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 2014.

ROUSSEAU Sabine, “Vingt ans d’histoire religieuse des femmes et du genre”, dans BREJON de LAVERGNÉE, Mathieu et DELLA SUDDA, Magali (dir.), *Genre et christianisme*, Paris : Beauchesne, 2014.

VAN OSSELAER, T. et PASTURE, P., *Christian homes: religion, family and domesticity in the 19th and 20th centuries*, Leuven, Leuven University Press, 2014.

WOODHEAD, Linda, « Les différences de genre dans la pratique et la signification de la religion », *Trav. Genre Soc. Travail, Genre et Société*, vol. 27, n° 1, 2012, p. 33-54.